



Commune de Saint Jacques des Blats

SERVICE DE NAVETTE
ST JACQUES-DES-BLATS LA STATION DU LIORAN
à disposition des habitants, résidents
et vacanciers de la commune
week-end et vacances scolaires en hiver

Horaires de la navette pour la saison hivernale 2019 2020

Vacances de Noël et week end

DEPART DE SAINT JACQUES DES BLATS vers LA STATION	DEPART DE LA STATION vers ST JACQUES-DES-BLATS
Arrêt n°1 : 8H45 et 13H30: parking de la Boulangerie	Arrêt n°1 : 12H15 et 17H35 : Le Lioran : Parking cars
Arrêt n°2 : 8H50 et 13H35 : Mairie (face école)	Arrêt n°2 : 12H20 et 17H40 : Font d'Alagnon
Arrêt n°3 : 8H55 et 13H40 : Centre de Vacances Le Beau Site - Couperle	Arrêt n°3 : 12H25 et 17H50 : Parking Boulangerie
Arrêt n°4 : 9H00 et 13H45: Les Chazes - Hôtel des Chazes	Arrêt n°4 : 12h30 et 17H55 : Mairie
Arrêt n°5 : 9H10 et 13H55 : Font d'Alagnon	Arrêt n°5 : 12H35 et 18H00 : Centre de vacances Le Beau Site - Couperle
Arrêt n°6 : 9H15 et 14H00 : Le Lioran : Parking cars	Arrêt n°6 : 12H40 et 18H05 : Les Chazes - Hôtel des Chazes

Le Service des navettes et leurs horaires peuvent être modifiés à tout moment en fonction de l'enneigement et de l'encombrement des parkings

Vacances d'hiver (février)

DEPART DE SAINT JACQUES DES BLATS vers LA STATION	DEPART DE LA STATION vers ST JACQUES-DES-BLATS
Arrêt n°1 : 8H45 et 13H30: parking de la Boulangerie	Arrêt n°1 : 12H15 et 18H10 : Le Lioran : Parking cars
Arrêt n°2 : 8H50 et 13H35 : Mairie (face école)	Arrêt n°2 : 12H20 et 18H15 : Font d'Alagnon
Arrêt n°3 : 8H55 et 13H40 : Centre de Vacances Le Beau Site - Couperle	Arrêt n°3 : 12H25 et 18H25 : Parking Boulangerie
Arrêt n°4 : 9H00 et 13H45: Les Chazes - Hôtel des Chazes	Arrêt n°4 : 12h30 et 18H30 : Mairie
Arrêt n°5 : 9H10 et 13H55 : Font d'Alagnon	Arrêt n°5 : 12H35 et 18H35 : Centre de vacances Le Beau Site - Couperle
Arrêt n°6 : 9H15 et 14H00 : Le Lioran : Parking cars	Arrêt n°6 : 12H40 et 18H40 : Les Chazes - Hôtel des Chazes

Le Service des navettes et leurs horaires peuvent être modifiés à tout moment en fonction de l'enneigement et de l'encombrement des parkings